

Présentation de l'objet 4 de la votation cantonale du 18 juin 2023

Préparation en FALC par

Les EPI - ASA Handicap mental - Aigues-Vertes

Clair-Bois - Fondation Ensemble

Relecture par

Thomas Davari - Joana Pires - Georges Dubach

Yoaquim Etienne - Mihaela Cordey

Objet 4:

Loi constitutionnelle modifiant la Constitution de la République et du canton de Genève

On vote sur quoi?

On vote **Pour une protection forte de l'individu dans l'espace numérique.**

L'espace numérique ce sont les applications que l'on utilise sur les ordinateurs, smartphones, tablettes.



facebook



LinkedIn



Twitter



YouTube



Instagram

Objet 4:

Loi constitutionnelle modifiant la Constitution de la République et du canton de Genève

Ce vote change **la Constitution**.

La Constitution est la loi principale.

Elle commande toutes les autres lois.

Le gouvernement doit obéir à **la Constitution**.



Ce que veut la loi

La loi veut **l'intégrité numérique**. Cela veut dire:

- **Le droit d'être protégé** contre l'utilisation de mes informations personnelles sur internet.

Par exemple:

- Mon numéro de compte bancaire.
 - Mon adresse.
 - Mes mots de passe.
-
- **Le droit à l'oubli.**

Cela veut dire que je peux demander d'effacer mes informations d'internet.

Ce que veut la loi

La loi veut **l'intégrité numérique**. Cela veut dire:

- Le droit de faire des demandes à l'Etat **sans utiliser internet**.

Par exemple:

- En allant au guichet. *Image guichet*
- Par téléphone.
- Par courrier postal

Ceux qui sont d'accord disent



- Tous les membres du Grand Conseil sont d'accord avec cette nouvelle loi.
- Tous les membres du Conseil d'Etat sont d'accord avec cette nouvelle loi.

Comme la nouvelle loi change la Constitution, la population doit voter.